

Chapitre 13

EQUITE GENRE ET CONTRIBUTION DE L'ETAT A LA SCOLARISATION PRIMAIRE AU MALI

Mme Dicko Marie Elisabeth Dembele

Doctorante de l'ISFRA(Université de Bamako)

Coordinatrice-adjointe du ROCARE-Mali

Email : marie.dembele@yahoo.com

Introduction

Le présent travail personnel de recherche est initié dans le cadre de la formation en ligne (d'avril à juillet 2012), organisée par le Pôle genre et développement de l'IHEID, avec le soutien de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC), de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) et des Collectivités Publiques Genevoises, de EFI et de l'UNESCO. Il a pour objectif de développer les compétences de l'auteur en analyse genre et comprend cinq principales étapes :

1. L'étape1 porte sur l'enjeu et la problématique et donne une description de l'objet de la recherche, à travers une revue de la littérature en lien avec le thème ;
2. L'étape2 porte sur la formulation de la problématique, en précisant les objectifs et questions de recherche ;
3. L'étape3 décrit la collecte de données, en ciblant l'échantillon, tout en précisant les aspects méthodologiques ;
4. L'étape4 analyse les données collectées et présente les résultats, à travers une classification des seize(16) pays membres du ROCARE selon :
 - La ratification de la CEDEF, du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme et de la Charte Africaine de la Statistique ;

- Le ratio filles /garçons dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- Le pourcentage de filles -travailleurs de 7 à 14 ans par rapport aux effectifs totaux de filles de cette catégorie d'âge.

Puis, les effectifs d'enseignantes et d'apprenantes de l'enseignement primaire du Mali, de 1997/98 à 2006/07, sont appréciés dans l'objectif de démontrer les efforts entrepris, dans le cadre de la scolarisation des filles et cibler les besoins de réduction des inégalités de genre.

5. L'étape5 présente les conclusions des travaux et propose quelques recommandations.

Etape1 : L'ENJEU, LA PROBLEMATIQUE

La définition du développement, ses objectifs et les stratégies à mettre en œuvre pour y arriver font l'objet d'incessants débats idéologiques (Vouhé, 2001). En effet, dans les années 1970, l'IFD sonna l'alerte relative à l'impact négatif de la modernisation agricole sur les femmes ; dans les années 1980, une autre alerte fût donnée par l'ajustement structurel.

L'insuffisante prise en compte du genre au niveau micro, liée au manque de données désagrégées selon le genre, malgré son importance, est souvent minimisée, voire ignorée par les spécialistes. Par ailleurs, les recommandations axées sur le genre suscitent par moments des réticences de la part des professionnels (Kabeer, 2008, p.11)

Dans le secteur de l'éducation, la contribution de l'état à la scolarisation est organisée selon les effectifs globaux, hommes et femmes, garçons et filles confondus. Toutefois, la réalité du terrain reflète des disparités.

En termes de priorités, les secteurs de l'éducation et de la santé sont souvent les premiers à être choisis (Budlender, 2008, p.46), pour les expériences d'intégration du genre, à cause de :

- ✓ Leur importance pour le bien-être des femmes et de ceux auxquels elles fournissent des soins ;

- ✓ La facilité d'analyse des relations de genre dans ces secteurs, qui est en étroite collaboration avec la disponibilité de l'information statistique.

Pour ces raisons, les deux secteurs ont été ciblés par la Banque Mondiale en 1990, pour la réalisation des investissements sociaux (Kabeer, 2005, p.5).

L'édition 1995 du RMDH a porté spécifiquement sur les inégalités de genre, ce qui a permis une analyse plus poussée des questions sexospécifiques. Elle a aussi permis de faire le constat que 70% des quelques 1,3milliards de personnes vivant dans la pauvreté représentent les femmes (Kabeer, 2005, p.13)

En dépit des engagements officiels des donateurs et des pays, les approches en matière d'égalité des genres sont souvent vagues, manquent de priorités et d'objectifs clairement

Établis (Tolmay, 2012, p.3-4). Cette situation se répercute sur les budgets. En fait, l'égalité des genres doit être un droit et non un simple moyen pour parvenir à la croissance économique.

Depuis que des liens très clairs ont été établis entre la pauvreté et les inégalités de genre, il apparaît clairement que, la réflexion macro-économique doit intégrer l'analyse sexo- spécifique d'une manière plus marquée (Kabeer, 2005, p.17). Toutefois, les données relatives au financement continuent de montrer dans quelle mesure l'égalité des genres est perdante aux échelons bilatéral et multilatéral. Par exemple, le RDM2012 précise que moins de 2% du budget 2011 de la Banque Mondiale a été utilisé au profit du développement social, du genre et de l'inclusion. D'où la nécessité d'améliorer cette tendance.

Quelles sont les raisons, les causes premières qui suscitent ces inégalités face à une législation qui accorde les mêmes droits aux hommes et aux femmes par rapport à la contribution de l'État ? Comment remédier à ces inégalités, au bénéfice des hommes et des femmes acteurs du secteur de l'éducation ?

Il est possible de remédier à ces inégalités à travers les politiques et stratégies de développement, notamment les actions concrètes. En effet, les politiques nationales peuvent réduire les inégalités en faisant baisser la pauvreté de deux façons (Kabeer, 2005, p.4) :

- ✓ Maintenir le bénéfice de la croissance économique pour les pauvres en même temps qu'aux non pauvres;

- ✓ Redistribuer le revenu national, de manière à aider les plus démunis à sortir de la pauvreté.

Il existe plusieurs portes d'entrée pour l'intégration du genre aux financements :

1. La volonté politique des Etats permet d'apprécier leur engagement politique en matière d'équité genre. Dans cet ordre d'idée, une revue des ratifications de la CEDEF, du Protocole à la charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme, et de la Charte Africaine de la Statistique a permis de constater que :
 - a. Huit(8) Etats ont ratifié la CEDEF et trois(3) l'ont signé. Les cinq(5) autres, à savoir la République Centrafricaine, la Gambie, la Guinée, la Mauritanie et le Togo n'y ont jusqu'à présent pas adhéré (United Nations, 2012) ;
 - b. Neuf (9) Etats ont ratifié le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme et sept(7) l'ont signé (African Union, 2010) ;
 - c. Dix(10) Etats ont signé la Charte Africaine de la Statistique, six(6) ne l'ont pas fait et aucun ne l'a encore ratifiée (African Union2, 2010)
2. Les CSLP tiennent compte du principe de l'égalité des sexes à l'égard de nombreux secteurs et thèmes, mais aucun n'en tient compte à tous les égards (Zuckerman et Garrett, 2003, p.2-4). En général la question des revenus est omise, particulièrement les désavantages du système fiscal sont ignorés.
3. Le comité CEDAW a eu parfois à recourir à des mesures concrètes concernant le respect des exigences de la CEDAW dans les budgets. Les dépenses relatives à l'enseignement sont traitées à l'article 10 de la CEDAW (UNIFEM, 2008, p.10). Si le financement des allocations est non discriminatoire, mais insuffisant pour réaliser une égalité effective, les droits garantis par la CEDAW ne

sont pas réalisés. Le résultat des dépenses budgétaires est conforme à la CEDAW, lorsqu'on peut démontrer que les fonds ont atteint la cible des prestations, et que les bénéficiaires visés sont satisfaits et que la situation des femmes s'est améliorée. L'implication des femmes de la société civile au processus budgétaire favorise la promotion de l'égalité hommes-femmes, selon les normes de la CEDAW (UNIFEM, 2008, p.19). C'est ce qui justifie la nécessité d'implication d'un nombre croissant de femmes à la prise de décision, à travers des fonctions suffisamment représentatives.

4. En 1996, les pays membres de l'OCDE formulent leur stratégie pour le 21^{ème} siècle, sous forme d'Objectifs Internationaux de Développement(OID). Ces OID ont été révisés pour donner naissance aux OMD qui sont adoptés lors du Sommet du Millénaire (Kabeer, 2005, p.7). Les OMD constituent une amélioration par rapport aux OID, en ciblant des indicateurs précis, afin de mesurer les progrès réalisés dans l'atténuation des inégalités de genre, au niveau de l'éducation et la santé.

Le thème de recherche se trouve à cheval entre les OMD N° 2et 3.

Aussi, il a fallu près d'un demi-siècle pour que les objectifs de réduction de la pauvreté et d'égalité entre les genres acquièrent la place qu'ils occupent actuellement dans les débats et les politiques (Kabeer, 2005, p.17). Bien que les indicateurs couramment développés ne permettent pas encore de mesurer l'impact des politiques macro-économiques, ils permettent d'apprécier l'allocation budgétaire. Dans ce contexte, il est important de pouvoir démontrer ce qui coûte le plus cher : les indicateurs ou les discriminations (Choque, 2006, pp.24-33). L'analyse des budgets permet de donner une réponse adéquate à cette question.

Etape2 : FORMULATION DE LA PROBLEMATIQUE ET DE LA QUESTION CENTRALE

La revue de la littérature réalisée à l'étape1 prouve que le genre n'est pas entièrement pris en compte dans les politiques et programmes pour les raisons ci-après :

1. le manque de données désagrégées selon le genre, susceptibles d'argumenter pertinemment les inégalités de genre, et la

formulation qui en découle, donnant vaguement des indications sur les objectifs de réduction des inégalités ;

2. le lien peu perceptible entre le financement de l'éducation et les inégalités de genre ;
3. la faiblesse de capacités des institutions nationales et internationales, et la faible traduction des engagements pris par les Etats, en actions concrètes, qui en découle.

Le problème central se situe au niveau de la matérialisation du lien entre les inégalités de genre et le financement de l'éducation.

Pour atteindre cet objectif les portes d'entrée ci-après ont été ciblées :

- ✓ des projets spécifiques, axés sur les inégalités de genre ;
- ✓ des institutions fortement engagées, au plan du plaidoyer et de la mise en œuvre des actions réduction des inégalités, sur le terrain.

Ce travail personnel de recherche a pour objectif principal de faire une analyse du financement de l'éducation primaire au Mali en lien avec l'équité genre.

Les objectifs spécifiques ci-après ont été ciblés :

1. évaluer les efforts de réduction des disparités de genre dans l'enseignement primaire du Mali, dans le contexte sous-régional, afin de faire une comparaison avec d'autres pays ;
2. apprécier la progression des effectifs d'apprenants et d'enseignantes de enseignement primaire du Mali de 1997/98 à 2006/07 ;
3. cibler des alternatives possibles de financement de la réduction des inégalités de genre.

Etape3 : COLLECTE DE DONNEES

L'échantillon

La collecte d'information a été réalisée, sur le site de la Banque Mondiale et au niveau de la littérature disponible. Les données des seize(16) pays membres du ROCARE (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakry,

Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, Sénégal, Sierra Léone, et Togo), ont servi, à titre comparatif, à faire le constat de l'ampleur des disparités de genre dans l'enseignement primaire du Mali.

Les informations ci-après ont été ciblées par la collecte :

- L'état de ratification de la CEDEF, du Protocole à la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme, de la Charte Africaine de la Statistique ;
- les effectifs d'apprenant de l'enseignement primaire du Mali, pour les années scolaires de 1997/98 à 2006/07 ;
- le ratio filles/garçons de l'enseignement primaire et secondaire de 1991 à 2008 ;
- les enfants d'âge scolaire non scolarisés (en milliers) de 1991 à 2008 ;
- le pourcentage d'enfants travailleurs garçons et filles de 7 à 14 ans en 2006 ;
- les dépenses publiques en éducation par apprenant, de l'enseignement primaire, en pourcentage du PIB/habitant.

La Methodologie De Traitement De L'information

L'état de ratification des textes, ci-dessus mentionnés, a fait l'objet d'évaluation. Ensuite, les données des seize(16) pays membres du ROCARE ont permis de faire une classification, selon le ratio filles/garçons en 1991 et 2008, puis selon le pourcentage de filles - travailleurs de 7 à 14ans, par rapport aux effectifs totaux de filles de cette catégorie d'âge. Puis, la progression des effectifs d'apprenants de l'enseignement primaire du Mali a été analysée pour les années scolaires de 1997/98 à 2006/07 ; la variation des dépenses par apprenant dans l'enseignement primaire du Mali, a été appréciée, en vue constater les progrès réalisés, en matière de gestion des dépenses publiques en éducation, en dégagant les alternatives possibles d'équité genre. Par ailleurs, la variation du ratio filles /garçons de 1991à 2008 du Mali, a permis d'estimer le délai de réalisation de la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire.

Etape4 : ANALYSE DES DONNEES ET PRESENTATION DES RESULTATS**Analyse Des Donnees**

L'évaluation de l'engagement politique des pays membres du ROCARE, à travers la ratification d'accords internationaux favorisant la réduction d'inégalités de genre, a permis de faire le constat ci-après :

- ✓ Cinq(5) Etats n'ont pas encore adhéré à la CEDEF (République Centrafricaine, Gambie, Guinée, Mauritanie, Togo). Parmi eux, deux(2)-(République Centrafricaine et Guinée) n'ont pas encore ratifié le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme, et trois(3)-(République Centrafricaine, Guinée, Mauritanie) n'ont pas encore signé la Charte Africaine de la Statistique ;
- ✓ Parmi les Etats ayant ratifié la CEDEF et adhéré au Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme, certains (Mali, Nigéria), n'ont pas signé la Charte Africaine de la Statistique ;
- ✓ Huit(8) pays, soit la moitié, sont fortement engagés à travers leur adhésion à tous les textes, objet de la présente évaluation : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Congo, Niger, Sénégal, Sierra Léone, et Togo ;

Un programme pertinent de plaidoyer peut être élaboré et mis en œuvre sur la base de ces résultats.

Au niveau de l'enseignement primaire du Mali, les enseignantes représentaient en 2007, 66,8% des effectifs totaux d'enseignants du primaire et 13,9% du second cycle fondamental (Banque Mondiale², 2010, p.97). L'indicateur se réduit davantage, dans les ordres supérieurs. Par ailleurs, l'appropriation des ressources publiques dans l'éducation présente des inégalités de genre : 36,8% pour les filles, 63,2% pour les garçons.

Pour la première fois, des instructions ont été données, pour une formulation du budget d'état 2012, qui rend visible les actions et mesures sensibles au genre.

5	Côte d'Ivoire	65	nd	7	nd
6	République du Congo	86	nd	1	nd
7	Gambie	64	102	9	2
8	Ghana	79	96	3	3
9	Guinée	45	77	16	10
10	Mali	58	78	13	9
11	Mauritanie	71	104	5	1
12	Niger	53	74	14	12
13	Nigéria	78	85	4	5
14	Sénégal	68	96	6	4
15	Sierra Léone	64	84	8	8
16	Togo	59	75	12	11

Source: wdi-final2010.pdf

Selon le tableau ci-dessus, la République du Congo perd la première position acquise en 1991, au profit de la Mauritanie en 2008. En revanche, le Mali enregistre des progrès notoires en 2008, en passant de la 13^{ème} position en 1991 à la 9^{ème} en 2008, grâce à la mise en œuvre de la politique de scolarisation des filles(SCOFI). Cette simple classification peut servir de référence, en termes de définition de priorités pour la réduction des inégalités de genre.

Pour le Mali, la progression de 20 points de 1991 à 2008, permet d'estimer à 2027, le délai, pour ce pays, de la réalisation de la parité filles/garçons, si sa performance actuelle se maintient. Toutefois, le ratio filles/garçons permet de maximiser les chances de scolarisation des filles, mais ne constitue pas la preuve matérielle des difficultés d'accès des filles à l'éducation.

En effet, le pourcentage d'enfants travailleurs de 7 à 14 ans paraît plus significatif pour la détermination des besoins additionnels de scolarisation. L'estimation du financement nécessaire est possible sur cette base.

Tableau N°3 : Classification selon le pourcentage de filles -travailleurs de 7 à 14ans

N° ordre	Indicateurs Pays	%filles -travailleurs de 7 à 14ans par rapport au total filles7à14ans	Classement selon %filles -travailleurs de 7 à 14ans
1	2	3	4
1	Bénin	71,1	14
2	Burkina Faso	34,5	2
3	Cameroun	43,5	5
4	République Centrafricaine	67,6	13
5	Côte d'Ivoire	43,6	6
6	République du Congo	39,8	4
7	Gambie	52,3	11
8	Ghana	48	9
9	Guinée	49,5	10
10	Mali	44,1	7
11	Mauritanie	nd	nd
12	Niger	45	8
13	Nigéria	nd	nd
14	Sénégal	12,6	1
15	Sierra Léone	61,8	12
16	Togo	37,4	3

Source: wdi-final2010.pdf

Selon le tableau ci-dessus, le Sénégal vient en première position, avec le plus faible pourcentage de filles -travailleurs de 7 à 14ans. Par contre le Bénin et la République Centrafricaine méritent une attention particulière, au regard du classement (14^{ème} et 13^{ème} positions). La 7^{ème} position du Mali dans ce classement permet d'apprécier les efforts à entreprendre dans le domaine de la scolarisation des filles, en ayant en vue l'écart par rapport aux autres pays de l'échantillon.

PRESENTATION DES RESULTATS

L'engagement politique du Mali en matière d'équité de genre est lisible à travers son adhésion aux conventions et accords internationaux tels que la CEDEF, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme, à l'image des autres pays membres du ROCARE. Toutefois ce pays doit signer et adhérer à la Charte Africaine de la Statistique, afin d'atteindre les objectifs visés en matière d'équité genre, à travers une meilleure production de données désagrégées selon le genre : c'est la clé de la réussite dans ce domaine.

Dans la classification selon le ratio filles/garçons, le Mali est passé de la 13^{ème} position en 1991 à la 9^{ème} en 2008. La classification selon le pourcentage de filles - travailleurs de 7 à 14 ans lui accorde la 7^{ème} position en 2008.

Les disparités de genre dans l'enseignement primaire du Mali en 2007, sont en faveur des enseignantes au détriment des enseignants. Au fur et à mesure de la progression dans les ordres supérieurs, l'écart se réduit significativement au profit des enseignants, dès le second cycle fondamental. En revanche, l'écart est moins important au niveau des effectifs d'apprenants du primaire ; toutefois la tendance évolutive d'augmentation de l'écart entre filles et garçons persiste, au niveau des ordres supérieurs d'enseignement. Les actions et mesures sensibles au genre sont perceptibles dans le budget d'Etat à partir de 2012.

Enfin, bien que non désagrégées selon le genre, les données relatives aux dépenses par apprenant en pourcentage du PIB/habitant, peuvent être très utiles pour l'estimation du financement nécessaire, quand les effectifs à scolariser sont désagrégés selon le genre. Sur cette base, par exemple, avec un PIB/habitant de 1090\$ -2008, le besoin du Mali en financement public, de 506000 enfants déscolarisés dont 190000 garçons et 316000 filles,

Est estimé à 57,360 millions \$ dont 21,538 millions de \$ pour les garçons, et 35,822 millions de \$ pour les filles, à raison de 113,36\$ par apprenant (soit environs 60000FCFA par apprenant). Les données recueillies ont permis de dégager cette tendance.

La scolarisation des enfants a un coût pour les familles d'origine, qui se distingue du montant ci-dessus cité. En raison de la limite de temps, la présente recherche n'a malheureusement pu s'étendre sur cet important aspect, qui nécessite une investigation plus approfondie.

Malgré ces obstacles, l'intégration du genre au financement de l'enseignement primaire et dans les ordres supérieurs aussi, semble possible à travers une bonne évaluation des inégalités. J'envisage aussi de contribuer au plaidoyer en faveur de :

- ✓ la ratification de la Charte Africaine de la Statistique par mon pays ;
- ✓ La budgétisation des actions de réduction des inégalités.

Ces deux démarches susciteront une meilleure appréciation des avantages tirés du financement public de l'éducation, par les filles et les enseignantes.

Etape5 : Conclusions Et Recommandations

En général, le financement de l'éducation est assuré par institutions, par catégorie de dépenses ou par ordre d'enseignement. Ce qui rend difficile la perception des disparités de genre. Malgré cela, une analyse approfondie des quelques données disponibles met en exergue les disparités de genre, donnant ainsi l'opportunité de les budgétiser.

Ainsi, l'analyse des données collectées, a donné les résultats ci-après :

1. Huit Etats membres du ROCARE sont engagés à travers leur adhésion aux textes-objet de l'évaluation ; le Mali doit ratifier la Charte Africaine de la Statistique pour atteindre cette performance souhaitée, et consolider les acquis ;
2. concernant le ratio filles garçons, la Mauritanie et la Gambie ont atteint la parité en 2008 ; le Mali a réalisé d'énormes progrès, mais occupe la 9^{ème} position dans le classement ;
3. concernant le pourcentage de filles- travailleurs de 7 à14ans par rapport au total de filles de cette catégorie d'âge en 2006, le Mali a une position intermédiaire (la septième), avec 44,1% ;
4. par rapport aux enfants en âge scolaire et non scolarisés, à partir du coût par apprenant, une estimation est possible pour l'ensemble des effectifs féminin et masculin, le coût étant uniformisé ;
5. Enfin, l'analyse des effectifs d'apprenants de l'enseignement primaire du Mali de 1997/98 à 2006/07 a permis de constater des progrès notoires, au niveau des effectifs féminins. Ces efforts nécessitent d'être poursuivis. Quant aux effectifs

d'enseignantes, ils présentent des besoins différents de ceux des apprenants : la réduction des inégalités doit être en sens inverse.

A l'issue de la présente formation, je tiens à adresser mes sincères remerciements au Pôle genre et développement de l'IHEID, à la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et aux collectivités publiques genevoises, à EFI et à l'UNESCO pour l'opportunité, qui nous a permis de développer des compétences en genre.

BIBLIOGRAPHIE

- Budlender (2008) : Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'agenda de l'efficacité de l'aide : Rapport sur la situation d'ensemble de dix pays : Community Agency for Social Enquiry, le Cap.
- CFD (2010) : *Le genre dans les objectifs du millénaire pour le développement 2000-2015 : 2010 – Où en est-on ?*
- Falquet (2003) : *Genre et Développement : une analyse critique des politiques des institutions internationales depuis la conférence de Pékin*. DDC/UNESCO/IUED, Genève.
- Kaber (2005) : *Genre, pauvreté et politiques de développement*. Presse de l'Université Laval/CRDI
- Kabeer (2008) : *Mainstreaming Gender in Social Protection for the Informal Economy*, London, Commonwealth Secretariat
- OCDE (2007) : *Guide à l'intention des non-économistes pour la négociation des stratégies pour la réduction de la pauvreté*. Réseau CAD
- Tolmay (2012) : *Le financement en faveur de l'égalité des genres : rhétorique et réalité de l'appui financier*. AWID
- UNIFEM (2008) : *Budgétisation pour les droits des femmes*.
- Vouché (2001) : *Institutionnalisation de la planification-genre : vrai pouvoirs et fausses excuses*. Paris. L'harmattan
- Zuckerman et Garrett (2003) : *Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté tiennent-ils compte de l'inégalité des sexes ?* Gender Action.

- Poupette Choque (2006) : *Genre et indicateurs de développement*. Rapport Maude Malengrez, Bruxelles.
- Banque Mondiale (2010): *World Development Indicators*. Washington D.C.: World Bank
- Banque Mondiale (2010) : *Système éducatif malien*. Document De travail N°198.Washington D.C.
- ODHD (2008) : *RNDH, édition2008*. Thème : « Micro finance et réduction de la pauvreté au Mali » Bamako.
- United Nations (2011): *Treaty series*, vol.1249, p.13
- African Union (2010): List of Countries Which Have Signed, Ratified/Acceded to the Protocol to the African Charter on Human and People's Rights on the Rights of Women in Africa. Tiré de <http://www.africa-union.org>
- African Union (2010): List of Countries, Which Have Signed, Ratified/Acceded to African Charter on Statistics. Tiré de <http://www.africa-union.org>

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et Abréviations	Désignation
CEDEF	Convention pour l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW en anglais)
CSLP	Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté
DDC	Coopération Suisse
EFI	Espace Femme International
FGC	Fédération Genevoise de Coopération
GED	Genre et Développement
IFD	Intégration de la Femme au Développement
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable

OID	Objectifs Internationaux de Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
RDM	Rapport du Développement dans le Monde
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
ROCARE	Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education
SCOFI	Politique de Scolarisation des Filles
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme